

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de novembre deux mille dix-neuf (4 novembre 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

Messieurs Jocelyn Isabelle et Gaëtan Léveillé, conseillers, sont absents et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Si nous portons des jugements sur les autres, il faut accepter que les autres portent des jugements sur nous. »

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement numéro 459-2019 décrétant une dépense de 200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès

7. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) – Approbation des états financiers 2018

8. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux

9. Dépôt de la liste des taxes impayées

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

10. Adjudication d'une émission de billets à la suite d'une demande de soumissions publique – Règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003, 342-2003 et 447-2018
 11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 531 700 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019
 12. Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées
 13. Autorisation de signataires – Entente – Déneigement de la partie privée du rang des Grès
 14. Octroi de contrat – Monsieur Claude Pépin – Déneigement de la partie privée du rang des Grès – Saison hivernale 2019-2020
 15. Octroi de contrat – Services techniques incendies provincial inc. – Fourniture et entretien d'équipement pour le Service incendie
 16. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier
 17. Demande pour une année sabbatique – Christian Fortin, pompier
 18. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission d'un membre
 19. Attribution temporaire – Poste d'ouvrier spécialisé classe 1 (chauffeur)
 20. Embauche d'un chauffeur – Déneigement, saison 2019-2020
 21. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 240, avenue Ringuette, lot 2 545 234 du cadastre du Québec
 22. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 946, 4^e Rang, lot 2 781 363 du cadastre du Québec
 23. Demande de partenariat – Comité organisateur – Gala Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie
 24. Programme Emplois d'été Canada 2020
 25. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance
 26. Motion de félicitations – Monsieur Yves Perron - Député élu de la circonscription de Berthier-Maskinongé – Élections fédérales 2019
 27. Motion de félicitations – Monsieur François-Philippe Champagne – Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités réélu député de la circonscription Saint-Maurice - Champlain – Élections fédérales 2019
 28. Affaires diverses
 - 28.1 Motion de félicitations – Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès - Revue des festivités du 150^e de la fondation de la municipalité
- Période de questions
29. Clôture de la séance

2019-11-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de novembre 2019. D'entrée de jeu, le maire exprime, au nom de l'équipe municipale, ses plus sincères condoléances à la famille de M. Jacques Marin, décédé accidentellement vendredi dernier. Il souligne que M. Marin a été à l'emploi de la municipalité de 2000 à 2014.

Le maire poursuit en faisant état des coupures d'électricité durant la fin de semaine, en raison des forts vents. Il précise qu'au plus fort de la tempête, plus de 1600 foyers étaient privés de courant dans la municipalité et qu'à 18 h ce soir, 36 foyers sont encore privés d'électricité, soit 26 situés au Lac Bourassa, 7 sur la rue des Éclaireurs et 3 sur la rue Principale. Il note que des représentants du Service incendie ont fait une tournée dans ces secteurs ce matin pour offrir aux gens visés par la panne la

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

possibilité d'accéder au Pavillon des loisirs afin d'y prendre une douche ou se réchauffer.

Dans un autre ordre d'idées, le maire fait état des divers travaux en cours dans la municipalité. Il mentionne que le remplacement des 471 lumières de rues au DEL devrait être effectué ce mois-ci. Pour ce qui est de la réfection de la côte du rang des Grès, les travaux devraient débiter cette semaine, si Dame Nature le permet.

Ensuite, il annonce que, dans le dossier du lien interrives de la Gabelle, une rencontre qui devait avoir lieu avec les représentants d'Hydro-Québec le 11 novembre prochain a été reportée au 3 décembre. Le dossier est à suivre...

Enfin, le maire félicite la Société d'histoire pour la présentation, le 16 octobre dernier, d'une revue des festivités du 150^e anniversaire de la fondation de la municipalité. Il félicite également le Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 18 octobre dernier durant laquelle des propriétaires ont été honorés.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et des séances extraordinaires du 9 octobre 2019 et du 16 octobre 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2019-11-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et des séances extraordinaires du 9 octobre 2019 et du 16 octobre 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*, tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-11-284

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2019*, totalisant 392 309,05 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2019*, au montant de 349 406,52 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation - Affectation de surplus – Réparation du couvercle du conteneur au Pavillon des loisirs

2019-11-285

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 1 047,50 \$, avant taxes, pour la réparation du couvercle du conteneur situé au Pavillon des loisirs, suivant l'estimation datée du 19 août 2019 présentée par Ecoloxia.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation - Affectation du surplus réservé à l'eau potable – Acquisition d'un module de contrôle pour la chloration de l'eau à la station Bellemare

2019-11-286

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus réservé à l'eau potable, d'un montant de 1 551 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement des coûts pour l'acquisition d'un module de contrôle pour la chloration de l'eau potable à la station Bellemare, suivant la soumission déposée par ChemAction datée du 18 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation - Affectation du surplus réservé à l'eau potable – Acquisition de débitmètres

2019-11-287

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus réservé à l'eau potable, d'un montant de 11 777 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement des coûts pour l'acquisition de débitmètres, suivant la soumission présentée par Les Compteurs Lecomte ltée datée du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement numéro 459-2019 décrétant une dépense de 200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès

2019-11-288

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du *Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* tenue le 24 octobre 2019 pour l'approbation du Règlement numéro 459-2019 décrétant une dépense de

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès.

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) – Approbation des états financiers 2018

CONSIDÉRANT les états financiers 2018 déposés par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR), et plus particulièrement ceux concernant l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès présentant un déficit d'exploitation de 30 594 \$;

CONSIDÉRANT que la partie assumée par la municipalité représente 10 % du déficit, soit un montant de 3 059 \$;

2019-11-289

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2018 par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, concernant plus particulièrement ceux de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

2019-11-290

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2020 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 31^e année d'opération est estimé à 319 880 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 263 580\$ et que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 10 675 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Que le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal qui stipule que la Directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2019-11-291

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état des taxes impayées déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 22 novembre 2019 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Adjudication d'une émission de billets à la suite d'une demande de soumissions publique – Règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003, 342-2003 et 447-2018

Date d'ouverture :	4 novembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 novembre 2019
Montant :	531 700 \$		

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 531 700 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,39600	68 600 \$	2,10000 %	2020	2,71836 %
		70 200 \$	2,10000 %	2021	
		72 400 \$	2,15000 %	2022	
		74 400 \$	2,25000 %	2023	

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

		246 100 \$	2,30000 %	2024	
BANQUE ROYALE DU CANADA	100,00000	68 600 \$	2,76000 %	2020	2,76000 %
		70 200 \$	2,76000 %	2021	
		72 400 \$	2,76000 %	2022	
		74 400 \$	2,76000 %	2023	
		246 100 \$	2,76000 %	2024	
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE	100,00000	68 600 \$	2,85000 %	2020	2,85000 %
		70 200 \$	2,85000 %	2021	
		72 400 \$	2,85000 %	2022	
		74 400 \$	2,85000 %	2023	
		246 100 \$	2,85000 %	2024	

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2019-11-292

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 531 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 332-2002, 339-2003, 341-2003, 342-2003 et 447-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,39600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 531 700 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billets pour un montant total de 531 700 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de :
332-2002 : (réfection de l'asphalte de la rue Principale)	38 700 \$
339-2003 : (infrast. prolongement rue Anselme-Bourassa)	25 730 \$
341-2003 : (construction bibliothèque municipale)	56 100 \$
342-2003 : (achat immeuble garage municipal)	93 400 \$
447-2018 : (achat camion 10 roues déneigement)	317 770 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 447-2018, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2019-11-293

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. Les billets seront datés du 12 novembre 2019;
- 2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par le maire, M. Robert Landry, et la secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée;
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	68 600 \$	
2021	70 200 \$	
2022	72 400 \$	
2023	74 400 \$	
2024	76 300 \$	(à payer en 2024)
2024	169 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 447-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

2019-11-294

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation de signataires – Entente – Déneigement de la partie privée du rang des Grès

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT qu'une partie du rang des Grès est une voie privée faisant partie de plusieurs lots, comme le démontre le plan intégré à l'entente en annexe 1;

CONSIDÉRANT qu'une requête signée par la majorité des propriétaires des immeubles situés sur le rang des Grès a été adressée à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demandant que soit effectué le déneigement de la section privée du rang des Grès;

CONSIDÉRANT que, dans cette requête, les propriétaires acceptent que les coûts d'entretien de ce chemin soient chaque année imposés et prélevés sur leur compte de taxes;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien sont évalués à environ 4 000 \$ pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les propriétaires concernés sont disposés à permettre à la municipalité de mandater une entreprise pour faire le déneigement de la partie privée du rang des Grès;

2019-11-295

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de mandater une entreprise qui effectuera le déneigement de la partie privée du rang des Grès durant la saison hivernale.

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Il est de plus résolu que pour défrayer le coût de ce déneigement, une compensation soit imposée et prélevée sur le compte de taxes des immeubles sis sur ladite partie privée du rang des Grès.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec les propriétaires de la partie privée du rang des Grès pour obtenir leur autorisation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Monsieur Claude Pépin – Déneigement de la partie privée du rang des Grès – Saison hivernale 2019-2020

CONSIDÉRANT qu'une entente pour le déneigement de la partie privée du rang des Grès a été conclue entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et les propriétaires de la partie privée du rang des Grès, par la résolution 2019-11-295;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater une entreprise pour effectuer le déneigement durant la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Pépin a présenté une soumission pour lesdits travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020, datée du 26 septembre 2019;

2019-11-296

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le déneigement de la partie privée du rang des Grès, saison hivernale 2019-2020, à monsieur Claude Pépin, au coût de 3 800 \$, avant taxes, suivant la soumission présentée le 26 septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Services techniques incendies provincial inc. – Fourniture et entretien d'équipement pour le Service incendie

CONSIDÉRANT que l'entreprise Services techniques incendies provincial inc. propose à la municipalité de lui octroyer un contrat de trois (3) ans, soit pour les années 2020, 2021 et 2022, relativement à de la fourniture et à de l'entretien d'équipement destiné au Service incendie, suivant la soumission numéro 16388 datée du 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette proposition garantirait l'exactitude des prix pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que cette entreprise fournit déjà de l'équipement au Service incendie et procède à son entretien, et que la municipalité en est satisfaite;

2019-11-297

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la soumission de Services techniques incendies provincial inc. et lui octroie le contrat pour la fourniture, l'entretien et les essais annuels d'équipement destiné au Service incendie pour une durée de trois (3) ans, soit 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

16. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie concernant la candidature de monsieur Kim Saint-Hilaire, reçue dans le cadre de l'appel de candidatures pour l'embauche de deux (2) pompiers pour intégrer la brigade du Service incendie, autorisé par la résolution numéro 2019-07-185;

2019-11-298

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Kim Saint-Hilaire au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 5 novembre 2019. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande pour une année sabbatique – Christian Fortin, pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Isabelle, d'accepter la demande de congé sabbatique de monsieur Christian Fortin dans sa fonction de pompier;

2019-11-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la demande de monsieur Christian Fortin visant à bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de pompier, pour une période d'un (1) an débutant le 5 novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission d'un membre

2019-11-300

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Raynald Leclerc comme membre bénévole à titre de responsable des communications, au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Attribution temporaire – Poste d'ouvrier spécialisé classe 1 (chauffeur)

CONSIDÉRANT que la municipalité a réalisé un avis d'affichage, pour une attribution temporaire du poste d'ouvrier spécialisé classe 1 (chauffeur) aux travaux publics pour la période hivernale, à raison de vingt-trois (23) semaines, soit du 17 novembre 2019 au 25 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne du poste temporaire d'ouvrier spécialisé classe 1 (chauffeur) a été effectué, du 3 octobre 2019 au 9 octobre 2019, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Bournival a signé l'avis d'affichage;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2019-11-301

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste temporaire d'ouvrier spécialisé classe 1 (chauffeur) à M. Stéphane Bournival à raison de 23 semaines, soit du 17 novembre 2019 au 25 avril 2020, assujetti à l'horaire

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

variable. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Embauche d'un chauffeur – Déneigement, saison 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour le poste de chauffeur occasionnel affecté au déneigement a été effectué préalablement;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. André Masson a été retenue;

2019-11-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche M. André Masson à titre de chauffeur occasionnel affecté au déneigement. Il s'agit d'un poste sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ».

Advenant des besoins aux travaux publics en général, le nom de M. André Masson sera ajouté à la liste établie des employés pouvant être contactés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 240, avenue Ringuette, lot 2 545 234 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'une construction dérogatoire, protégée par droits acquis, d'une superficie d'environ 1 455 pi², ce qui représente environ 115 % de la superficie au sol de la construction existante qui est de plus ou moins 1 268 pi². À la suite de cet agrandissement, le bâtiment aurait une superficie totale de plus ou moins 2 723 pi².

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à permettre que l'agrandissement de la construction dérogatoire, sise au 240, avenue Ringuette, sur le lot 2 545 234 du cadastre du Québec, situé dans la zone 206, à Saint-Étienne-des-Grès, atteigne une hauteur maximale de 21 pieds;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 62.2 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui stipule que l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire doit être équivalent ou inférieur à 50 % de la superficie au sol que la construction occupait à la date d'entrée en vigueur du règlement rendant la construction dérogatoire, ce qui représenterait un agrandissement d'environ 634 pi², ce qui ferait en sorte que la construction devrait avoir une superficie totale de 1902 pi². Le même article stipule que l'extension doit avoir une hauteur équivalente ou inférieure à celle du bâtiment existant à cette date, et ce dernier a une hauteur d'environ 15 pieds alors que l'extension atteindrait 21 pieds;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier, à condition que les dispositions suivantes soient respectées :

- Le propriétaire du lot 2 545 234 a obtenu l'autorisation écrite de la propriétaire du lot voisin concerné;

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

- Le projet est réalisé sur un plan d'implantation par un arpenteur-géomètre;
- Le plan d'architecte est intégré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-11-303

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 545 234 du cadastre du Québec, situé dans la zone 206, à l'effet d'autoriser l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, d'une superficie de plus ou moins 1 455 pi², ce qui représente environ 115 % de la superficie au sol de la construction existante qui est de plus ou moins 1 268 pi². À la suite de cet agrandissement, le bâtiment aura une superficie totale de plus ou moins 2 723 pi² et l'agrandissement de la construction dérogatoire, sise au 240, avenue Ringuette, atteindra une hauteur maximale de 21 pieds.

Il est aussi résolu que, pour l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure, les conditions suivantes devront être respectées :

- Le propriétaire du lot 2 545 234 a obtenu l'autorisation écrite de la propriétaire du lot voisin concerné;
- Le projet est réalisé sur un plan d'implantation par un arpenteur-géomètre;
- Le plan d'architecte est intégré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre.

Il est également résolu que si l'une des conditions ci-haut énumérées n'est pas respectée, la présente résolution soit annulée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 946, 4^e Rang, lot 2 781 363 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un « gazebo » d'une superficie de 35 m² et d'une hauteur de 3,7 mètres, ainsi qu'à permettre la construction d'une remise de 7 pieds sur 7 pieds sous le toit de ce « gazebo » qui sera situé en cour arrière du bâtiment principal sis au 946, 4^e Rang, sur le lot 2 781 363 du cadastre du Québec, situé dans la zone 226, à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.9 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit pour un « gazebo » une superficie maximale de 30 m² et une hauteur maximale de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient également à l'article 26.1.11 qui prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre une remise et un autre bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-11-304

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 781 363 du cadastre du Québec situé dans la zone 226, à l'effet d'y autoriser la construction d'un « gazebo » d'une superficie de 35 m² d'une hauteur de 3,7 mètres et la construction d'une remise de 7 pieds sur 7 pieds sous le toit de ce « gazebo » qui sera situé en cour arrière du bâtiment principal sis au 946, 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

23. Demande de partenariat – Comité organisateur – Gala Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie

CONSIDÉRANT que le comité organisateur prépare actuellement la 7^e édition de l'événement *Gala Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie*, de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie, qui se tiendra le 16 avril 2020 au Complexe Laviolette de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que, pour avoir lieu, cette activité doit, en grande partie, être financée par des partenaires;

CONSIDÉRANT que les organisateurs proposent à la municipalité de parrainer deux (2) finalistes stéphanois, soit M. Réjean Lampron, employé de la Ferme des Grès S.E.N.C., sélectionné « employé de l'année », ainsi que Mme Gaétane Beaumier, propriétaire de la Ferme Éthier – Les fruits Soleil et sélectionnée « agricultrice d'exception », pour un montant de 275 \$ chacun, pour un coût total de 550 \$;

2019-11-305

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de partenariat du comité organisateur du *Gala Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie*, de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie, en parrainant deux (2) finalistes, soit M. Réjean Lampron, employé de la Ferme des Grès S.E.N.C., sélectionné « employé de l'année », ainsi que Mme Gaétane Beaumier, propriétaire de la Ferme Éthier – Les fruits Soleil et sélectionnée « agricultrice d'exception », pour un montant de 275 \$ chacun, pour un coût total de 550 \$, lors du *Gala Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie* qui se tiendra le 16 avril prochain au Complexe Laviolette de Trois-Rivières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Programme Emplois d'été Canada 2020

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2019-11-306

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des Loisirs, Frédéric Lamothe, à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2020*, pour le poste de huit (8) moniteurs et/ou monitrices et d'un (1) moniteur en chef ou d'une (1) monitrice en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance

2019-11-307

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 18 octobre dernier, ainsi que tous les propriétaires qui y ont été honorés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

26. Motion de félicitations – Monsieur Yves Perron - Député élu de la circonscription de Berthier-Maskinongé – Élections fédérales 2019

2019-11-308

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Yves Perron, élu député de la circonscription de Berthier-Maskinongé aux élections fédérales 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Monsieur François-Philippe Champagne – Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités réélu député de la circonscription Saint-Maurice - Champlain – Élections fédérales 2019

2019-11-309

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, réélu député aux élections fédérales 2019 dans la circonscription de Saint-Maurice-Champlain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Affaires diverses

28.1 Motion de félicitations – Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès - Revue des festivités du 150^e de la fondation de la municipalité

2019-11-310

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès pour la présentation, le 16 octobre dernier, d'une revue des festivités du 150^e de la fondation de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 13;
Fin : 20 h 13 (pas de question).

29. Clôture de la séance

2019-11-311

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.